

2^E ÉDITION

BUDGET PARTICIPATIF

VOUS

AVEZ UN

PROJET

POUR SAINT-GILLES ?

BUDGET PARTICIPATIF 2024 Dossier de candidature

Date limite : mardi 30 avril

NOM DU PROJET

PROJET MENÉ À TITRE : individuel collectif

IDENTITÉ DU PORTEUR DU PROJET :

Nom

Prénom

Age (pour les mineurs, joindre la fiche tuteur légal)

Adresse postale

.....

Téléphone

Mail

J'ai lu et j'accepte les conditions du règlement du budget participatif
(disponible en mairie ou sur www.saint-gilles35.fr).

Vous pouvez déposer un projet d'intérêt général et à visée collective. Il doit dépendre de la seule compétence de la commune de Saint-Gilles.

Les porteurs des projets s'engagent à travailler en concertation avec les services municipaux pour l'évaluation de la faisabilité de la proposition, l'élaboration et la consolidation du projet et sa présentation publique.

DESCRIPTIF DU PROJET :

(vous pouvez joindre une photo ou autre représentation similaire)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PUBLIC(S) : à qui s'adresse ce projet ?

.....
.....

LIEU(X) ENVISAGÉ(S) :

.....
.....

Quelle serait la valeur ajoutée du projet dans le quotidien des Saint-Gillois ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COÛTS ESTIMATIFS :

	COÛT	COMMENTAIRE
Études préalables		
Matières premières		
Main d'oeuvre		
Prestations		
Autres		
TOTAL		

(votre estimation sera ré-ajustée par les services municipaux)

Qui participe à sa réalisation ?

.....
.....

Y a-t-il des contraintes particulières pour sa réalisation ?

(délais, saison, météo..)

.....
.....

Quels moyens seront nécessaires pour faire vivre le projet dans la durée ?

(entretien, fonctionnement..)

.....
.....

Commentaires / remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BUDGET PARTICIPATIF 2024

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER :
MARDI 30 AVRIL**

à l'accueil de la mairie ou
par mail à communication@saint-gilles35.fr

